



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King

Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

le 23 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES AUDIENCES CONSACRÉES AUX RÉQUISITIONS ET PLAIDOIRIES FINALES DANS LE DEUXIÈME PROCÈS SE TENANT DANS LE DOSSIER N° 002 SONT CLOSES

Le 23 juin 2017, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a clos les audiences consacrées aux réquisitions et plaidoiries finales dans le cadre du deuxième procès dans le dossier n° 002 intenté contre NUON Chea et KHIEU Samphan. Ces audiences se sont étalées sur neuf jours. La Chambre va maintenant se retirer pour délibérer.

Le procès s'est ouvert le 8 janvier 2015 par les déclarations liminaires ; les audiences consacrées à l'examen de la preuve ont pris fin le 11 janvier 2017. Le procès, y compris les réquisitions et plaidoiries finales, a représenté un total de 283 jours d'audience.

Lors des débats, la Chambre a entendu la déposition de 185 personnes : 114 témoins qui ont déposé au sujet des faits, 63 parties civiles et 8 experts.

Le procès a fait l'objet d'un grand intérêt de la part du public, 82,780 personnes ayant assisté aux audiences.

Les accusés qui comparaissent dans le cadre du deuxième procès dans le dossier n° 002 sont NUON Chea, qui était secrétaire adjoint du Parti communiste du Kampuchéa, et KHIEU Samphan, qui était chef d'État du Kampuchéa démocratique. Les accusations portées à leur encontre dans le cadre de ce procès sont relatives à des crimes contre l'humanité, au crime de génocide et à des violations graves des Conventions de Genève et se fondent sur les sites de crime allégués et allégations factuelles suivants : sites de travail et coopératives (coopératives de Tram Kok, site de travail du Barrage de Trapeang Thma, site de travail du Barrage du 1^{er} Janvier et site de construction de l'aéroport de Kampong Chhnang) ; centres de sécurité et sites d'exécution (S-21, Kraing Ta Chan, Au Kanseng et Phnom Kraol) ; génocide perpétré à l'encontre des Chams et des Vietnamiens ; mesures réservées aux bouddhistes et aux anciens fonctionnaires de la République khmère ; et réglementation du mariage à l'échelle nationale. La Chambre de première instance a également entendu des dépositions concernant la nature du conflit armé international qui aurait opposé le Kampuchéa démocratique à la République socialiste du Vietnam, les rôles supposés des accusés au sein du gouvernement du Kampuchéa démocratique ainsi que les structures administratives et de communication sous le régime du Kampuchéa démocratique.

La Chambre donnera plus d'informations relativement à la date du prononcé du jugement en temps utile.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser à :

M^{me} Hayat Abu-Saleh
Fonctionnaire responsable de
l'information du public
Tél. portable : +855 (0) 12 488 936
Courriel : abusaleh@un.org

M. Neth Pheaktra
Attaché de presse
Tél. portable : +855 (0)12 488 156
Courriel : neth.pheaktra@eccc.gov.kh
